

FICHE PROGRAMME

Référence ANDPC	104020.00056
Titre du programme	Repérage de la maltraitance et de la violence faites aux femmes dans le couple
Catégorie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine générale • Gynécologie médicale • Gynécologie médicale et obstétrique • Gynécologie obstétrique / Obstétrique • Psychiatrie générale
Orientations	42. Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir
Méthodes	<p>Pédagogique ou cognitive : Formation présentielle (journée, atelier, formation interactive).</p> <p>Analyse des pratiques : Audit clinique, pratiques réflexives sur situations réelles.</p>
Mode d'exercice du participant	<p>Libéraux</p> <p>Salariés en centres de santé conventionnés</p> <p>Autres salariés (y compris hospitaliers)</p>
Durée	6 heures présentielles et 1 heure non présentielle.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le repérage des situations de maltraitance ou de violences (identification des facteurs de risque, les droits, devoirs et procédures de signalement...); • Être à l'écoute active des femmes victimes de violences conjugales • Comprendre et connaître les formes, caractéristiques et conséquences des violences au sein du couple afin d'en améliorer le repérage ; • Prendre en compte les spécificités de l'intervention en direction des victimes et des auteurs de violences au sein du couple en matière d'accueil, d'accompagnement, et d'orientation vers les ressources adaptées ; • Coordonner et compléter les actions avec l'ensemble des acteurs intervenants auprès des victimes et des auteurs de violences au sein du couple
Pré requis	Néant
Résumé	<p>La violence au sein du couple se définit comme « un processus inscrit dans le temps au cours duquel, dans le cadre d'une relation de couple actuelle ou passée (mariage, concubinage, PACS), un partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents, destructeurs</p> <p>Les violences faites aux femmes dans le couple sont aujourd'hui un fait majeur de société dans la mesure où nous n'acceptons plus qu'elles soient tues. Mais comment les médecins sont-ils préparés à les entendre, à y répondre de manière juste et à accompagner ces patientes profondément blessées ? Parfois à entendre le couple ?</p> <p>Ce DPC est destiné à comprendre les racines de ces violences (persistance de la domination masculine, tradition, modernité), leurs mécanismes psychologiques (harcèlement, emprise), leur réalité objective (216 000 violences physiques déclarées, 86 000 viols, 118 décès, France 2014), une réalité encore taboue ; apprendre à les entendre sans position morale ni idéologique (c'est le point le plus important : comment être dans l'écoute juste sans empathie excessive ni rejet moral ?) ; et à les accompagner.</p>

	<p>Les violences et les maltraitances envers les personnes vulnérables font l'objet d'une politique renforcée ces dernières années, notamment dans le cadre de plans d'actions interministériels et pluriannuels dédiés (contre les violences faites aux femmes -5ème plan 2017-2019, aux enfants - 1er plan 2017-2019, aux personnes âgées et personnes handicapées- 2ème plan à venir pour la période 2019-2022). Cette problématique est transversale à tous ces publics, aussi, au-delà de ces plans spécifiques, la formation des professionnels en constitue un axe prioritaire commun).</p> <p>En France, les répercussions ainsi que la fréquence de la maltraitance et des violences restent insuffisamment connues. Elles sont à mettre en perspective avec la promotion de la bientraitance des enfants et des adultes vulnérables dans tous leurs milieux de vie.</p> <p>Cette action est légitimée par le 1er plan de lutte contre les violences conjugales, sous l'égide du Premier ministre. (Ministère des affaires sociales et de la santé).</p> <p>Les professionnels doivent pouvoir acquérir des connaissances et des compétences sur les répercussions individuelles et collectives de la maltraitance et des violences sous ses diverses formes et notamment sur le développement et le devenir de la victime. Ils doivent ainsi être en mesure d'appréhender les différentes formes de violences pour mieux les repérer ainsi que les conduites à tenir, le cas échéant. La connaissance du cadre réglementaire et des dispositifs ou acteurs (institutionnels, associatifs) à mobiliser doit permettre à ces professionnels d'agir face à des situations de maltraitance ou de violences identifiées.</p>
Nombre d'étapes	3
Concepteur du programme	Dr Jacques GRICHY
Nombre de participant maxi par session :	47